



Pierre CAPPELAERE - Maxime CAPPELAERE

NOTAIRES

Successeurs de Maître P. DUPLAN et Maître P. WATELAIN

TARIF - NEGOCIATION - VENTE

Honoraires de négociation (par tranches cumulatives) *sur la base du prix de vente TTC* :
De 0 € à 50 000 € : 6% HT avec un minimum de 2 000 € HT
Au-delà de 50 000 € : 3% HT

TARIF - NEGOCIATION - LOCATION

Honoraires de négociation (par tranches cumulatives) *sur la base du loyer mensuel TTC* :
De 0 € à 500 € : 80 % HT avec un minimum de 200 € HT
Au-delà de 500 € : 40 % HT

TARIF - GESTION - LOYERS/FERMAGES

GESTION DES LOYERS :

❖ Les prestations fournies :

- Encaissement des loyers,
- Reversement des loyers par virement bancaire et envoi d'un relevé de compte soit par courrier soit par mail,
- Révision du montant du loyer,
- Réclamation de l'attestation d'assurance annuelle et de l'entretien de la chaudière,
- Relance des loyers impayés,
- Aide à la déclaration de revenus fonciers et envoi d'un récapitulatif annuel,
- Ces honoraires (*ainsi que les éventuels frais de bail notarié*) sont déductibles de vos revenus fonciers.

❖ Honoraires de gestion 5% HT *sur la base du loyer mensuel TTC*

NB : nous pouvons également faire vos baux d'habitation par acte notarié notamment afin d'être rédigés selon les règles en vigueur et afin que vous ayez un titre exécutoire permettant d'agir directement contre le locataire en cas d'impayés.

GESTION DES FERMAGES :

❖ Les prestations fournies :

- Encaissement des fermages et quote-part impôts auprès du fermier,
- Reversement de ceux-ci par chèque ou virement bancaire et envoi d'un relevé de compte soit par courrier ou par mail,
- Révision du montant du fermage,
- Gestion de la prise en charge des éventuels dégrèvements,
- Relance des fermages impayés,
- Aide à la déclaration de revenus fonciers et envoi d'un récapitulatif annuel,
- Ces honoraires (*ainsi que les éventuels frais de bail notarié*) sont déductibles de vos revenus fonciers.

❖ Honoraires de gestion 5% HT *sur la base du fermage et de la quote-part impôts annuels TTC*

NB : nous pouvons également faire vos baux d'habitation par acte notarié notamment afin d'être rédigés selon les règles en vigueur et afin que vous ayez un titre exécutoire permettant d'agir directement contre le fermier en cas d'impayés.

Rédacteur des actes essentiels pour votre famille, vos biens et votre entreprise.

ENTREPRISE

- Immobilier d'entreprise
- Transmission d'entreprise (Pacte Dutreil)
- Création & cession de SCI
- Fonds de commerce

IMMOBILIER

- Négociation immobilière
- Gestion locative
- Ventes et prêts immobiliers
- Promotion immobilière
- Lotissement
- Vente en viager

FAMILLE

- Contrat de mariage, PACS
- Divorce, séparation de concubins ou pacésés
- Donation, testament
- Gestion de patrimoine
- Mandat de protection future
- Succession, partage

11, rue Hoche - 80300 ALBERT - Tél : 03 22 75 00 12 - Fax : 03 22 75 19 15 - cappelaere.pierre@notaires.fr

Etude ouverte : Le lundi de 14h à 18h – Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 – Le samedi matin sur rendez-vous.

Négociation immobilière – Ligne directe : 06 72 29 09 04 – Site internet : cappelaere-albert.notaires.fr

RIB : Caisse des Dépôts – IBAN : FR37 40031 00001 0000121535C 13 - BIC : CDCGFRPPXXX